



Syndicat CGT des salariés de SAVELYS
129 avenue de la république
63118 Cébazat
Fax : 04 73 24 93 84
Tél. : 06 20 66 51 79
E-mail : cgt-savelys@ hotmail.fr
Site Internet: www.cgtsavelys.fr

NAO 2008

REVENDICATIONS

Cébazat, le 7 janvier 2008 LETTRE OUVERTE

M. Corbin, lors des précédentes NAO, comme d'habitude, vous n'avez pas tenu compte des revendications exprimées par les salariés qui exigeaient avec la CGT que vous mettiez fin à la politique salariale indigne appliquée, depuis trop d'années, dans l'entreprise.

Les conditions de vie et de travail du Personnel se sont donc encore aggravées. Les grèves spontanées qui éclatent, de plus en plus souvent, (comme dernièrement à Lens et à Maubeuge) prouvent le profond malaise qui règne dans tous les établissements. Nous vous demandons pour la énième fois de négocier enfin réellement et sérieusement les légitimes revendications des travailleurs de Savelys: *(liste non exhaustive ci-dessous)*

Ce que nous voulons !

- Une revalorisation générale minimum des salaires de 10% sur l'ensemble des coefficients.

(M. Corbin, la baisse du pouvoir d'achat doit être réglée par la hausse des salaires !)

- Un départ de la grille à 1500 euros
(Votre projet pour 2008 de départ de la grille des salaires à 1280,07 euros seulement, soit au niveau du SMIC actuel, pour le coefficient 170 c'est anormal compte tenu de nos métiers !)

- Respect du principe « à Travail égal salaire égal »
(M. Corbin, à force de pratiquer l'arbitraire, aujourd'hui chez Savelys, au sujet des salaires, on voit vraiment tout et n'importe quoi !)

- La reconnaissance des qualifications et du savoir faire
(C'est la première des choses à faire, si vous voulez mettre de l'ordre dans l'anarchie des salaires et des classifications !)

- La mise en place de plans de carrière
(M. Corbin, sans le respect des points précédents et sans une perspective saine et logique d'évolution dans l'entreprise pour tous les salariés, vous alimentez le coûteux Turn Over !)

- L'amélioration des conditions de travail notamment par la baisse de la charge de travail et par des embauches en CDI
(Sur ces points aussi c'est une autre véritable révolution salubre que vous devez appliquer. Depuis trop longtemps vous jouez avec la santé et la vie des salariés et d'autrui. M. Corbin, vous devez tout faire pour protéger la santé des salariés et aussi pour éliminer les risques d'intoxication au monoxyde de carbone !)

- La Réintégration des deux courageux salariés de Saint Etienne David et Miguel
(M. Corbin, vous le savez bien, ces deux salariés ont été très abusivement licenciés. Par leur action ils n'ont fait que tirer la sonnette d'alarme, aussi dans l'intérêt de l'entreprise !)

- Le départ anticipé à la retraite amiante, FCR et travaux pénibles
(L'entreprise doit bien ça aux salariés rescapés des multiples poisons auxquels vous les avez exposés, souvent sans protection, et miraculeusement rescapés aussi de la dureté de la politique salariale et sociale appliquée. Ceux qui n'ont pas démissionné et qui n'ont pas été licenciés en chemin, lorsqu'ils arrivent vers l'âge de 55 ans, souvent en pas très bon état, méritent bien de partir à la retraite !)

- Une indemnité de douche et de salissure quotidienne
(Parce que tous les techniciens sont exposés quotidiennement, non seulement à des poisons mais aussi à la salissure et de plus en plus souvent à l'insalubrité, la moindre des choses, M. Corbin est de répondre d'urgence favorablement à cette revendication !)

- Une indemnité journalière de repas d'un montant de 15 Euros pour les itinérants et aussi pour les sédentaires
(qui peut manger aujourd'hui dans un restaurant avec une indemnité de 7,93 euros ou avec ticket restaurant de 8,15 euros ? Savelys doit faire un effort pour réparer cette situation !)

- Une véritable indemnité de transport
(Si les mots ont encore un sens chez Savelys, en quoi les 1,15 euro versés par jour travaillé au Personnel administratif, quelque soit le lieu de leur résidence, serait une l'indemnité de transport ? M. Corbin cette « indemnité de transport » est à renégocier sur le fond !)



Syndicat CGT des salariés de SAVELYS
129 avenue de la république
63118 Cébazat
Fax : 04 73 24 93 84
Tél. : 06 20 66 51 79
E-mail : cgt-savelys@ hotmail.fr
Site Internet : www.cgtsavelys.fr

NAO 2008

REVENDICATIONS

PAGE : 2 ... SUITE

Cébazat, le 7 janvier 2008

Rappel des onze premières revendications de la page 1 :

- Une revalorisation générale minimum des salaires de 10% sur l'ensemble des coefficients.
- Un départ de la grille à 1500 euros
- Respect du principe « à Travail égal salaire égal »
- La reconnaissance des qualifications et du savoir faire
- La mise en place de plans de carrière
- L'amélioration des conditions de travail notamment par la baisse de la charge de travail et par des embauches en CDI
- La réintégration des deux courageux salariés de Saint Etienne David et Miguel
- Le départ anticipé à la retraite amiante et travaux pénibles
- Une indemnité de douche et de salis-sure quotidienne
- Une indemnité journalière de repas d'un montant de 15 Euros pour les itinérants et aussi pour les sédentaires
- Une véritable indemnité de transport pour le Personnel administratif

Suite des revendications :

- Prime de « permanence » à 50 euros
(Le travail du samedi ne doit pas être banalisé et encore moins celui du dimanche !)
- Mise en place d'une prime pour les salariés en déplacement
(Lorsque le salariés ne peut rentrer chez lui le soir, quelque soit la situation : renfort , formation et réunion, la prime doit être accordée !)
- L'attribution d'une prime de vacances pour l'ensemble du Personnel
(La chambre sociale de la cour de cassation a rendu un arrêt, le 7 novembre 2007, concer-

nant les primes de vacances. En résumé, tous les salariés qui touchent une prime de vacances, suite à l'action en justice de notre syndicat, continueront à la percevoir à l'exception des salariés du département de l'Aisne (agences de Saint Quentin et de Laon).

M. Corbin vous qui avez fait preuve jusqu'au bout d'un grand acharnement juridique sous prétexte de ne pas créer une inégalité de traitement entre les salariés de l'entreprise, vous devriez donc être d'accord d'attribuer une prime de vacances à tous les salariés maintenant que tous les recours sont épuisés !

- Le respect de la convention collective, et du code du travail

(Nous l'avons vu avec votre refus obstiné d'appliquer les conventions collectives concernant les primes de vacances et visiblement nous aurons les même difficultés pour vous faire appliquer la convention collective concernant la reconnaissance des diplômes, mais nous aussi, M. Corbin, nous irons jusqu'au bout pour faire respecter tous les droits des salariés !)

- Réintégration des salariés licenciés pour perte du permis de conduire

(Les licenciements pour ce motif sont abusifs en sachant qu'avec un peu de bonne volonté et de solidarité les Personnes concernées peuvent continuer à travailler. Tout le monde le sait et ça a été d'ailleurs le cas dans plusieurs sites, sans poser trop de problèmes !)

- Respect des I.R.P pour instaurer un réel dialogue social au sein de l'entreprise

(C'est un fait, les Institutions Représentatives du Personnel (les Délégués du Personnel, les CE et les CHSCT) ne fonctionnent pas normalement pour la simple raison que vous faite tout pour les entraver. Pire, de nombreux militants syndicaux CGT, membres des I.R.P sont harcelés, discriminés, quand ils ne sont pas licenciés. Les exemples ne manquent pas : Rachida, Faustin, Mohamed et Akim ne sont pas des cas isolés mais les méthodes utilisées pour les briser ont été et restent particulièrement ignobles. M. Corbin nous vous demandons de ne plus couvrir de telles pratiques !)

Nous arrêtons là notre liste en vous demandant pour finir de reprendre les négociations sur l'astreinte, l'égalité professionnelle, la G.P.E.C, les travailleurs handicapés ... en mettant de l'argent sur la table ! Bonne réception.



Syndicat CGT des salariés de SAVELYS
129 avenue de la république
63118 Cébazat
Fax : 04 73 24 93 84
Tél. : 06 20 66 51 79
E-mail : cgt-savelys@ hotmail.fr
Site Internet : www.cgtsavelys.fr

NAO 2008

LE MEPRIS !

Paris le 9 janvier 2008

Rappel des revendications déposées par notre Syndicat

Premières « Propositions » de la Direction faites le 9-01

- Une revalorisation générale minimum des salaires de 10% sur l'ensemble des coefficients. ⇒ 1% d'augmentation générale (pour ouvriers, pour les employés et pour les cadres)
- Un départ de la grille à 1500 euros ⇒ 1280, 07 euros (soit le SMIC de juillet 2007)
- Respect du principe « à Travail égal salaire égal » ⇒ Poursuite des augmentations individuelles. Pour les **non cadres** une enveloppe de 1, 3 % de la masse salariale à distribuer comme d'habitude « à la tête du client » et pour les **cadres** une enveloppe de 1, 65 %
- La reconnaissance des qualifications et du savoir faire ⇒ Point non débattu
- La mise en place de plans de carrière ⇒ Point non débattu
- L'amélioration des conditions de travail notamment par la baisse de la charge de travail et par des embauches en CDI ⇒ Point non débattu
- La réintégration des deux courageux salariés de Saint Etienne David et Miguel ⇒ Point non débattu
- Le départ anticipé à la retraite amiante et travaux pénibles ⇒ Point non débattu
- Une indemnité de douche et de salis-sure quotidienne ⇒ Point non débattu
- Une indemnité journalière de repas d'un montant de 15 Euros pour les itinérants et aussi pour les sédentaires ⇒ Augmentation de **15** centimes d'euro pour le ticket restaurant et de **10** centimes d'euro pour l'indemnité de repas soit le ticket restaurant à **8, 30 euros** et l'indemnité restaurant à **8, 03 euros**
- Une véritable indemnité de transport pour le Personnel administratif ⇒ Point non débattu
- Prime de « permanence » à 50 euros ⇒ Point non débattu
- Mise en place d'une prime pour les salariés en déplacement ⇒ Point non débattu
- L'attribution d'une prime de vacances pour l'ensemble du Personnel ⇒ Selon M. Sarre (DRH) qui remplaçait M Corbin environ 160 salariés continueront à toucher une prime mais elle ne sera pas étendue aux autres
- Le respect de la convention collective, et du code du travail ⇒ Point non débattu
- Réintégration des salariés licenciés pour perte du permis de conduire ⇒ Point non débattu
- Respect des I.R.P pour instaurer un réel dialogue social au sein de l'entreprise ⇒ Ce point non plus n'a pas été débattu.

Suite des « Négociations » le 16 janvier



Syndicat CGT des salariés de SAVELYS
129 avenue de la république
63118 Cébazat
Fax : 04 73 24 93 84
Tél. : 06 20 66 51 79
E-mail : cgt-savelys@ hotmail.fr
Site Internet : www.cgtsavelys.fr

NAO 2008

REVENDICATIONS

Cébazat le 13 janvier 2008

Rappel des revendications déposées par notre Syndicat

- Une revalorisation générale minimum des salaires de 10% sur l'ensemble des coefficients.
- Un départ de la grille à 1500 euros
- Respect du principe « à Travail égal salaire égal »
- La reconnaissance des qualifications et du savoir faire
- La mise en place de plans de carrière
- L'amélioration des conditions de travail notamment par la baisse de la charge de travail et par des embauches en CDI
- La réintégration des deux courageux salariés de Saint Etienne David et Miguel
- Le départ anticipé à la retraite amiante et travaux pénibles
- Une indemnité de douche et de salissure quotidienne
- Une indemnité journalière de repas d'un montant de 15 Euros pour les itinérants et aussi pour les sédentaires
- Une véritable indemnité de transport pour le Personnel administratif
- Prime de « permanence » à 50 euros
- Mise en place d'une prime pour les salariés en déplacement
- L'attribution d'une prime de vacances de 365 euros pour l'ensemble du Personnel
- Le respect de la convention collective, et du code du travail
- Réintégration des salariés licenciés pour perte du permis de conduire
- Respect des I.R.P pour instaurer un réel dialogue social au sein de l'entreprise

Complétez si besoin la liste et envoyez la par fax au syndicat

-
-
-
-
-
-



Syndicat CGT des salariés de SVELYS
129 avenue de la république
63118 Cébazat
Fax : 04 73 24 93 84
Tél. : 06 20 66 51 79
E-mail : cgt-svelys@ hotmail.fr
Site Internet : www.cgtsvelys.fr

NAO 2008

PRÉAVIS DE GRÈVE

Janvier 2008

La basse continue de notre pouvoir d'achat et la charge abusive de travail ça ne passe pas ! ... Le MEPRIS ça SUFFIT !!

**Complétez et signez ce préavis de grève à renvoyer par
Fax au : 04 73 87 98 86**

(fax du syndicat)

Le préavis de grève n'étant pas une obligation, ce document sert au Syndicat pour avoir une vision la plus juste possible de la mobilisation et coordonner les actions.

**Messieurs de la Direction,
Nous, salariés de la société SVELYS de l'établissement de :
....., comme tous les salariés de l'entreprise
sommes scandalisés concernant vos premières propositions faites
le 9 Janvier, notamment « d'augmentation » générale de 1% des
salaires alors que les prix à la consommation ont explosé en 2007.**

Quelques exemples : + 6,3 % pour les fruits; + 4,8 % pour les légumes; + 3,3 % pour les loyers; + 4 % pour la fourniture d'eau; + 9,7 % pour les combustibles liquides; + 8,2 % pour les carburants et lubrifiants; + 4,2 % pour les pièces détachées; ...etc. De plus pour les prochains mois il est prévu une hausse de 15 à 17 % sur les produits laitiers.

Bref, si le 16 janvier 2008, lors de la prochaine réunion de la NAO vous n'avez pas corrigé votre projet en négociant sérieusement avec les syndicats, nous vous informons qu'à partir du 22 Janvier
(date programmée de clôture de vos fausses négociations) **nous cesserons le travail sur notre site, pour une durée que nous jugerons utile et dans le but d'obtenir une véritable négociation sur nos revendications.**

(Quelques conseils du syndicat : Profitez de cette journée d'action POUR : - Envoyer un communiqué de presse à vos médias locaux. - Débattre sur les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail; - Etablir un cahier local de revendications, - Préparer des tracts, des affiches, des banderoles et si possible organisez ou participez à des rassemblements ou à des manifestations)

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE

Notez SVP ici les coordonnées d'un correspondant de votre site Tél. Portable :